

# Recommandations

visant à garantir et à promouvoir la qualité de la  
recherche et du développement  
au sein des hautes écoles pédagogiques et des  
autres hautes écoles reliées à la formation des  
enseignantes et enseignants

COHEP, mars 2010

Statut du rapport: Approuvé par l'Assemblée plénière de la COHEP le 17 mars 2010  
Auteur: Commission Recherche et développement de la COHEP

## Table des matières

---

Situation et objectifs	3
Recommandations	4
1. Assurance et développement de la qualité des HEP	4
2. Assurance et développement de la qualité de la R&D	5
3. Assurance et développement de la qualité dans le discours scientifique	6
4. Assurance et développement de la qualité et dialogue entre les acteurs du système éducatif et le public	7

## Situation et objectifs

---

L'assurance de la qualité a pour but de documenter les conditions, les processus et les services des institutions et de les évaluer de manière appropriée. Elle fait partie intégrante du développement de la qualité qui correspond quant à lui à un processus continu et circulaire. Elle comprend la formulation d'un objectif explicite, la documentation des processus, la mesure des résultats, leur évaluation à l'aide de comptes rendus internes et externes et l'ajustement des objectifs et des stratégies. L'évaluation de la qualité doit être effectuée à partir de perspectives multiples, en tenant compte des points de vue de tous les groupes d'intérêt, notamment les organes responsables, la direction, le personnel, les étudiants, les formateurs pratiques, les mandants, les scientifiques, le public, etc. Dans le domaine de la recherche et développement (R&D), l'assurance et la promotion de la qualité pratiquée par les hautes écoles pédagogiques et les autres hautes écoles reliées à la formation des enseignantes et enseignants<sup>1</sup> font partie intégrante :

- 1) du système général d'assurance et de développement de la qualité de chacune des hautes écoles pédagogiques (p.ex. ISO 9000, EFQM, etc.)
- 2) de l'assurance et du développement de la qualité spécifiques à la R&D d'une haute école pédagogique (p.ex. dans le cadre de conventions de prestations, de processus d'examen internes de propositions de projets, de rapports d'activité, de rapports intermédiaires ou finaux, d'organes de publication, etc.)
- 3) de l'assurance et du développement de la qualité du système scientifique (p.ex. évaluation par des pairs, notamment par des institutions de promotion de la recherche, colloques ou publications académiques, citations par des pairs, etc.)
- 4) du dialogue entre les acteurs du système éducatif et le public (p.ex. à l'aide d'une appréciation informelle de l'intérêt des résultats et des produits dans le contexte de leur utilisation, à l'aide de contributions financières fournies par des tiers, etc.)

Par le présent document, la COHEP vise à mettre en œuvre des recommandations de base dans les différents domaines de la R&D en appliquant le principe de la transparence quant aux mesures d'assurance et de développement de la qualité prises. Seule la transparence entre les hautes écoles pédagogiques et envers les partenaires importants incitera à la formulation de commentaires constructifs.

---

<sup>1</sup> Les HEP et les autres hautes écoles reliées à la formation des enseignantes et des enseignants seront désignées en tant que «hautes écoles pédagogiques» et seront prises en compte comme tous les instituts membres de la COHEP.

## Recommandations

---

Les recommandations ont pour but d'inciter les hautes écoles pédagogiques à développer et à mettre en œuvre leur propre méthode d'assurance de la qualité. Afin d'atteindre cet objectif, les HEP doivent disposer d'une certaine marge de manœuvre. Dans chacun des quatre domaines précités, elles élaboreront des activités contribuant à l'assurance et au développement de la qualité. Les efforts à fournir doivent être raisonnables par rapport aux résultats escomptés. Les petites hautes écoles pédagogiques ont la possibilité de coopérer avec d'autres hautes écoles.

La liste des recommandations n'est pas exhaustive et peut être complétée par d'autres aspects.

### 1. Assurance et développement de la qualité des HEP

- a. Les hautes écoles pédagogiques accordent beaucoup d'importance à l'assurance de la qualité de la R&D, celle-ci étant un de leurs domaines de prestations les plus importants (cf. les *recommandations sur la planification, le développement et l'implémentation d'un système de gestion de la qualité* de la COHEP des 12 et 13 mars 2008).
- b. La R&D participe aux travaux effectués par les hautes écoles pédagogiques dans les domaines de l'assurance et du développement de la qualité et contribue activement à la réalisation de processus y afférents.
- c. Les hautes écoles pédagogiques s'engagent à promouvoir le dialogue entre la recherche et l'enseignement. Elles jouent la transparence en créant pour les formateurs et formatrices et les collaborateurs et collaboratrices des possibilités réglementées de participation au discours scientifique (p.ex. en prévoyant un budget suffisant pour l'acquisition de littérature ou de revues spécialisées, en organisant des colloques, des journées d'information et des sessions de formation continue et en réalisant leurs propres projets de R&D). A cet effet, elles offrent des cours de formation continue ou signalent ceux-ci à leur personnel. Elles examinent régulièrement l'utilité de telles mesures et leur influence sur la qualité scientifique de l'enseignement.

## 2. Assurance et développement de la qualité de la R&D

- a. Les hautes écoles pédagogiques publient régulièrement des comptes rendus qui présentent et évaluent de manière systématique la qualité de leurs activités de recherche et développement. Ces rapports indiquent notamment le montant servant à financer les travaux de R&D au cours d'une année. Celui-ci est réparti par catégories (p.ex. financement de base, facturation interne, moyens de tiers). En outre, ces rapports font état de la part du budget global consacré à la R&D, du nombre moyen de postes affectés à la R&D par année et de la quantité de publications, de produits, de présentations, de cours, de travaux de qualification résultant de projets de R&D. Les données fournies serviront de base de discussion aux groupes d'intérêt internes et contribueront à la mise en œuvre de projets de développement stratégiques. La publication des résultats peut s'avérer utile afin de garantir la transparence.
- b. Les hautes écoles pédagogiques organisent régulièrement des séances réunissant l'ensemble du personnel œuvrant dans la R&D et d'autres groupes d'intérêt. De telles réunions permettront de récolter des informations de la part des participantes et participants.
- c. Les hautes écoles pédagogiques fournissent à leurs collaborateurs et à d'autres groupes d'intérêt des documents dont les descriptions de processus de R&D sont transparentes et compréhensibles.
- d. Les hautes écoles pédagogiques disposent d'une stratégie visant à promouvoir le corps intermédiaire académique. Celle-ci fait régulièrement l'objet d'un examen. Par ailleurs, elles veillent à créer des conditions cadres uniformes qui seront présentées dans des documents connexes.
- e. Si les hautes écoles pédagogiques disposent d'une procédure interne en matière d'expertises de projets, elles consulteront également des expertes et experts externes.
- f. Les hautes écoles pédagogiques procéderont régulièrement à l'évaluation de leurs activités de R&D par des expertes et experts externes. L'organisation de telles expertises, la sélection des aspects à examiner et le choix des experts seront effectués avec minutie.

### 3. Assurance et développement de la qualité dans le discours scientifique

- a. La communication des informations les plus importantes sur les projets en cours de réalisation se fait le plus tôt possible (titre/sous-titre, responsables, durée, résumé, adresse de contact). Les projets pluriannuels sont documentés au cours de la première année déjà (p.ex. sur un site propre, des bases de données du FNS, du SIDOS, du CSRE, etc). Il est procédé à l'actualisation des informations au plus tard à la fin du projet.
- b. Les résultats sont publiés sous forme de monographies, d'ouvrages édités ou de comptes rendus, mais aussi sur des plates-formes en ligne ou sous forme de documents téléchargeables depuis le site de la HEP responsable du projet. Une notice bibliographique accompagne les publications électroniques.
- c. Les résultats de projets sont présentés et discutés lors de congrès scientifiques.
- d. Les propositions de projets, les publications scientifiques, les contributions à des congrès au cours desquels les projets sont évalués par des pairs jouent un rôle essentiel dans le domaine de la promotion de la qualité. Aussi convient-il de soumettre régulièrement les projets de R&D à de telles expertises scientifiques.
- e. Les HEP visent la participation au discours scientifique international. C'est la raison pour laquelle leurs publications sont dans la mesure du possible rédigées en anglais et obligatoirement accompagnées d'un résumé en anglais.
- f. S'il est possible de les anonymiser, les données seront publiées dans le service d'archivage de données SIDOS au plus tard trois ans après la conclusion du projet.

4. Assurance et développement de la qualité et dialogue entre les acteurs du système éducatif et le public
  - a. Avant le lancement d'un projet de recherche et développement, tous les participants (mandants, mandataires, collaborateurs) reçoivent des informations sur les buts, les ressources, les objectifs intermédiaires, le début et la fin du projet.
  - b. Des accords écrits sont établis avant le début du projet. Ils portent sur la responsabilité des données et les droits d'utilisation des produits prévus (droits d'exploitation avec indication de la durée d'utilisation des produits, droits d'utilisation des recettes, droits en cas de coopération à d'autres projets ou de réalisation de travaux de qualification, droits de sortie, etc.).
  - c. A propos de leurs activités de R&D, les hautes écoles pédagogiques veillent à obtenir de la part des décideurs et des praticiens des commentaires mettant en avant plusieurs perspectives (p.ex. dans le cadre de colloques, de discours, de publications, etc.).
  - d. Les projets de R&D doivent être d'utilité pratique. Au sein des hautes écoles pédagogiques, la recherche et le développement forment une unité. Sur la base des résultats obtenus, il conviendra de développer dans la mesure du possible des outils utiles aux écoles et à l'enseignement, qui pourront donner lieu à de nouveaux projets de recherche. C'est la raison pour laquelle le dialogue avec la pratique est indispensable.

**Edition**

COHEP

Thunstrasse 43a

CH-3005 Berne

[www.cohep.ch](http://www.cohep.ch)

**Publication**

Site de la COHEP